

Rapport d'activités 2019

& **bilan** financier

Éditorial

Chers tous, adhérents, donateurs et amis,

L'année 2019 a pris des allures imprévues pour l'ACPE ! L'objectif pour notre association avait été de lancer, pour la toute première fois, des actions de terrain. Il s'agissait d'ouvrir une permanence dédiée aux adolescents prostitués et aux professionnels de la protection de l'enfance, dans le but de suspendre les mises en danger. Malheureusement, nous n'avons pas obtenu les subventions attendues pour procéder aux recrutements nécessaires et pour louer un bureau d'accueil.

Qu'à cela ne tienne : l'ACPE a rebondi et a axé son travail sur la prévention. Durant plusieurs mois, notre association s'est concertée avec des professionnels de terrain pour concevoir le Michetomètre (cf. infra). Comment s'adresser aux jeunes dans un langage qui leur est familier, attirant, tout en véhiculant un message de prévention clair et rigoureux ? C'est cette difficile ligne de crête que nous nous sommes efforcés de suivre. Le succès semble être au rendez-vous, puisque cet outil a été très demandé avant-même qu'il ne sorte d'impression !

Autre imprévu : la nouvelle vague polémique liée à la question de l'âge du consentement. Après "l'affaire de Pontoise" en 2017 (jeune fille de 11 ans considérée consentante pour des relations sexuelles avec un homme de 28 ans), c'est Vanessa Springora qui donne un nouveau souffle au débat avec son autobiographie : *Le Consentement*. La déferlante médiatique liée à la sortie de ce livre a incité plusieurs parlementaires à revenir sur la "loi Schiappa" pour obtenir enfin un âge de non-consentement. L'ACPE est l'une des chevilles ouvrières du Collectif pour l'Enfance (cf. infra) et espère enfin obtenir une vraie loi protectrice pour les enfants.

Notre combat et toutes nos actions ne sont possibles que grâce au soutien de nos adhérents, donateurs, bénévoles et partenaires (Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, l'association Charonne, l'OPEN, la compagnie Aziadé...). Que toutes ces personnes soient assurées de notre reconnaissance pour leur fidélité.

Armelle LE BIGOT MACAUX
Présidente de l'ACPE

La vie de l'équipe

Permanents de l'équipe

En 2019, Arthur Melon, le secrétaire général, fut accompagné dans ses missions par plusieurs volontaires en service civique. Nous remercions chaleureusement Camille Estournet, Bertille Delcros, Vincent Calamand, Anne-Sophie Jensen, Flore Bardet, Antoinette Angebaud, Adèle Tronchet et Flora Cubaud de nous avoir rejoints pour nous soutenir dans nos missions juridiques, de communication, et dans tous nos projets !

Pôle bénévolat

L'ACPE est toujours soutenue dans ses missions par quelques fidèles bénévoles, notamment des étudiants, mais également des professionnels du droit. Nous tenons

à remercier en particulier Catherine Le Moël pour ses très sérieux travaux de recherche qui nous ont permis d'alimenter nos formations et notre plaidoyer. Nous adressons également nos sincères remerciements à notre administratrice Marie-Claude Hyacinthe, qui se démène pour mobiliser la Haute-Savoie autour de nos combats. Marie-Claude a organisé pas moins de trois ciné-débats dans son département, et a convaincu l'association "Ma Ligne" de nous verser un don.



Le pôle plaidoyer et communication

Lobbying gouvernemental et parlementaire

- Suite à l'immense déception liée à l'adoption de la loi visant à renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (dite "loi Schiappa"), l'ACPE avait participé à la fondation du Collectif pour l'Enfance (CPE). Ce regroupement d'une trentaine d'associations et de personnalités a pour but unique de faire reconnaître législativement l'incapacité d'un enfant à donner son consentement pour une relation sexuelle avec un adulte. En octobre 2019, en partenariat avec l'Institut de criminologie de l'université Paris II Panthéon-Assas, le CPE a organisé un colloque visant à tirer le bilan de la "loi Schiappa" et à trouver des solutions juridiques. Une centaine de personnes ont assisté à cet événement.

Plaidoyer départemental

- La protection de l'enfance est une mission confiée aux conseils départementaux, et la lutte contre l'exploitation sexuelle est pilotée par les préfetures : l'échelon départemental est donc un niveau d'action essentiel pour l'ACPE ! En sollicitant de manière spontanée les élus et responsables administratifs, ou en répondant aux invitations, notre association a eu l'opportunité de sensibiliser de nombreuses instances et de diffuser ses outils (guides, études, films...). Les déplacements sont de plus en plus fréquents, et occasionnent des frais de mission croissants : Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Essonne, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Hauts-de-Seine, Ile-et-Vilaine, Paris, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Val d'Oise.

Presse et médias

Prostitution des mineurs : le «michetomètre» remet sur les points sur les i auprès des adolescents

L'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE) a réalisé ce document pour clarifier dans l'esprit des ados ce qui relève de la prostitution et du proxénétisme.



- La problématique de la prostitution des mineurs est de plus en plus traitée par les médias, qui couvrent notamment la multiplication des affaires judiciaires. Nous restons confrontés à la difficulté de fournir des témoignages de parents et de victimes et, par conséquent, à répondre à la demande de tous les journalistes. Malgré cela, l'ACPE a été mentionnée dans plusieurs titres de presse ou a été invitée sur des plateaux de radio. Citons notamment l'émission "Interception" de France Inter, qui a consacré une heure à la prostitution des mineurs, avec une bonne place pour l'ACPE ; ainsi que Le Parisien qui a annoncé la parution du Michetomètre.

Le Michetomètre

- Le constat est partagé par tous : les mineurs prostitués n'ont pas conscience de leur situation, de leur statut de victimes et des dangers qu'ils encourent. Pour remédier à cette problématique et aider les professionnels dans leurs relations avec les jeunes, l'ACPE s'est inspirée du Violentomètre (à l'invitation de la ville de Paris) pour créer le Michetomètre. Il s'agit d'un outil très simple d'utilisation qui reprend les termes usuels employés par les jeunes afin qu'ils aient le désir de se l'approprier. Le but est que germe dans leur esprit une prise de conscience et que naisse le désir de parler et de demander de l'aide à des adultes. Pour nous assurer que la conception-rédaction de l'outil est appropriée, le Michetomètre a été testé auprès d'un échantillon de jeunes et de professionnels, qui l'ont tous accueilli avec beaucoup d'enthousiasme. La diffusion massive est prévue pour 2020. Pour le financer, nous avons pu compter sur la générosité de nos adhérents et donateurs, mais également sur les dons de l'établissement Frison-Roche de Chamonix (74) et de l'American School of Paris.

Prostitution	Danger ! La prostitution te fait prendre des risques et met ta vie en jeu. C'est un engrenage dans lequel les autres profitent de toi et t'exposent à de graves violences.	Relation libre et respectueuse	Génial ! Tu prends confiance en toi et en les autres, tu découvres progressivement ta sexualité, et tu prends du plaisir dans ta relation avec l'autre.
	• Je séduis des personnes pour obtenir des cadeaux.		• J'ai la possibilité de dire « non » et il/elle respecte mes décisions.
	• Je fais de l'escorting en boîte de nuit et en soirée.		• Il/elle tient compte de mes désirs et respecte mes sentiments.
	• J'accepte ce que me demande mon copain ou ma copine parce que j'ai peur qu'il/elle me quitte.		• Il/elle me laisse m'habiller comme je veux : je montre et je cache ce que je veux.
	• J'envoie des « nues » en échange de cadeaux.		• Il/elle accepte volontiers de rencontrer mes amis et ma famille.
	• Je fais des shootings sexy pour devenir célèbre.		• Je l'invite et je lui fais des cadeaux parce que cela me fait plaisir.
	• J'accepte de satisfaire les désirs sexuels des autres pour me faire des amis et m'intégrer à un groupe.		Proxénétisme
• Je couche avec les personnes qui pourraient lancer ma carrière.	• J'ai donné des conseils à des personnes qui débutent.		
• En échange d'une récompense (argent, cadeaux, restaurants, hôtels, sorties, consommations, transports, alcool, cannabis...) il/elle me demande un acte sexuel (masturbation, fellation, sodomie...).	• J'ai prêté mon téléphone, pris des photos ou écrit des annonces pour les autres.		
• Mon copain ou ma copine me demande d'avoir des actes sexuels avec d'autres personnes ou amis.	• J'ai présenté quelqu'un à celui/celle qui me gère.	• Pour les autres, je prends les rendez-vous ou je fais les courses (nourriture, préservatifs, lubrifiants).	
	• Je touche de l'argent ou reçois des cadeaux liés à l'activité sexuelle des autres.		

Formation et sensibilisation

- L'ACPE et ses partenaires (Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation numérique, association Charonne, compagnie Aziadé) ont poursuivi leur collaboration pour former un maximum de professionnels. Notre association a cumulé une cinquantaine d'heures d'intervention dans divers départements : Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Essonne, Haute-Savoie, Hauts-de-Seine, Marne, Meuse, Paris, Rhône, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines.

Course des Héros

- L'ACPE a pris part à la Course des Héros pour la quatrième fois. Nous étions représentés par 10 coureurs, qui ont permis de collecter 2 000 euros pour l'association. Merci à eux !



Le pôle juridique

Grâce à notre partenariat avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, nous avons pu à nouveau nous constituer partie civile dans de très nombreuses affaires. En effet, cette année, l'ACPE a été présente dans 10 nouvelles affaires, dont 4 concernent des faits de proxénétisme aggravé et 6 concernent d'autres formes de violences sexuelles sur mineurs. À ce jour, l'ACPE est constituée partie civile dans 22 affaires.

Affaires jugées en 2019

7 affaires jugées en 2019 :

- **Affaire Famille V. - Maître BREHAM**
Un chirurgien âgé d'une trentaine d'année avait loué son appartement à une jeune fille de 16 ans, après avoir été son client, pour que celle-ci y exerce son activité. Il a été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis, pour proxénétisme, et à verser la somme de 1 500 euros à l'ACPE.
- **Affaire L.B - Maître SAIDI-COTTIER**
Le Tribunal correctionnel de Fontainebleau a condamné sept jeunes hommes à des peines allant de 9 à 12 mois d'emprisonnement, avec, pour chacun, une inscription au fichier national des délinquants sexuels, pour corruption de mineur et atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans, à l'encontre d'une jeune adolescente de 14 ans. Conformément à la demande de l'ACPE, un euro symbolique a été prononcé au titre des dommages et intérêts.
- **Affaire Lille II - Maître BREHAM**
La Cour d'assises des Mineurs du Nord a condamné neuf jeunes hommes, certains

étant âgés de 16 ans au moment des faits, pour avoir prostitué huit jeunes filles, dont certaines âgées de 14 ans. La Cour les a condamnés à des peines de 1 an à 5 ans d'emprisonnement. L'ACPE a reçu un euro symbolique ainsi que la somme de 1 000 euros pour le remboursement des frais de justice, au titre de l'article 375 du Code de procédure pénale.

- **Affaire Marseille - Maître DAUD et Maître BOYER**
Quatre hommes ont été condamnés pour viol, proxénétisme sur mineur de 15 ans, enlèvement et séquestration. À l'issue de l'audience qui s'est tenue du 7 au 11 octobre à la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, ils ont été condamnés à des peines allant de 10 ans de réclusion criminelle à 7 ans d'emprisonnement ainsi qu'à verser la somme de 5 000 euros à l'ACPE.
- **Affaire Malakoff - Maître DAUD et Maître MARTINE**
Sept jeunes hommes ont été condamnés après avoir prostitué plusieurs jeunes filles dont une âgée de 16 ans. Le tribunal correctionnel de Nanterre a prononcé à leur encontre des peines de 3 ans à 8 mois

d'emprisonnement ainsi que la somme de 6 000 euros à verser à l'ACPE.

- **Affaire des Nigérianes Paris - Maître DAHMOUH et Maître SAIDI-COTTIER**
Début décembre, la Cour d'assises de Paris a condamné quatre femmes et deux hommes pour proxénétisme aggravé et traite des êtres humains à 12 ans de réclusion criminelle et 4 à 5 ans d'emprisonnement, ainsi qu'à verser la somme de 1 000 euros à l'ACPE. Parmi les victimes, une fillette âgée de 10 ans à l'époque des faits, a livré un témoignage poignant.
- **Affaire Live streaming - Maître BURGUBURU et Maître URSULET**
Un homme âgé d'une cinquantaine d'années a été condamné par le Tribunal correctionnel de Paris à une peine de 5 ans d'emprisonnement pour détention, importation et diffusion d'images pédopornographiques et pour complicité d'agressions sexuelles. Il opérait, via le Darkweb, sur des réseaux pédophiles. Il a également été condamné à verser 3 000 euros à l'ACPE.

Affaires toujours en cours

6 affaires toujours en cours d'instruction :

- **Affaire Vivastreet, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître BREHAM**
Suite à la plainte d'une association, une enquête a été ouverte en mai 2018 contre le site Vivastreet que nous retrouvions dans de nombreuses affaires de proxénétisme. L'instruction est toujours en cours et devrait se terminer dans des mois, voire des années.
- **Affaire Aulnay-sous-Bois, Tribunal de Grande Instance de Bobigny - Maître FILLOLA, Maître BRABANT et le Cabinet ORRICK**
Dans cette affaire, deux hommes et une jeune femme ont été mis en examen pour proxénétisme. Les deux hommes auraient usé de violence puisqu'un taser a été utilisé contre les victimes, pour l'instant au nombre de deux, dont une mineure. Deux autres jeunes femmes sont suspectées d'avoir aidé à la logistique. L'ACPE s'est constituée partie civile en juillet 2019.
- **Affaire Gargenville, Tribunal de Grande Instance de Melun - Maître PITCHOUGUINA**
Un homme de 26 ans est poursuivi pour des

faits de viols sur mineurs et détention d'images à caractère pornographique mettant en scène de très jeunes enfants.

- **Affaire Ile-de-France, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître DAUD et Maître LECORRE**
Huit personnes, dont trois femmes, sont mises en examen pour proxénétisme aggravé. Les investigations ont, pour l'instant, permis d'identifier trois réseaux liés entre eux. Le juge d'instruction doit procéder à une série d'auditions en ce début d'année 2020.
- **Affaire Famille M., Tribunal de Grande Instance de Bobigny - Me FILLOLA et Maître BRABANT**
Dans cette affaire, onze personnes sont mises en examen pour proxénétisme aggravé. La victime que nous suivons devait se prostituer dans des cages d'escaliers ou des hôtels à bas prix. L'ACPE s'est constituée partie civile aux côtés des parents de la jeune fille en juillet 2019.
- **Affaire Sapeurs-pompiers Paris - Tribunal de Grande Instance de Versailles - Maître DAUD, Maître KLEIMAN et Maître HUFNAGEL**
Dans cette affaire, une jeune fille a été violée et agressée sexuellement par plus d'une

quinzaine de pompiers. Le magistrat instructeur a requalifié ces faits en atteintes sexuelles sur mineur de 15 ans, et a ainsi rendu une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel. L'ACPE conteste cette requalification et la victime et ses parents ont interjeté appel de cette ordonnance. L'audience devant la chambre de l'instruction aura lieu en avril 2020.

3 affaires en cours de constitution de partie civile :

- **Affaire des Hauts-de-Seine, Tribunal de Grande Instance de Nanterre - Maître THIAM et Maître AKHOBADZE**
Un réseau a été démantelé dans les Hauts-de-Seine, mettant en cause sept jeunes hommes, âgés de 18 à 23 ans, qui ont été mis en examen en mai 2019. La particularité de ce réseau était que les jeunes filles devaient se faire tatouer un signe distinctif sur la peau. L'ACPE a fait les démarches nécessaires pour se constituer partie civile dans cette affaire.
- **Affaire Montpellier, Tribunal de Grande Instance de Montpellier - Maître CHARDEAU et Maître FAFET**
Un réseau a été démantelé dans la cité d'Astruc à Montpellier. Il était tenu par 4 hommes, âgés de 36, 22, 18 et 16 ans

...

ainsi que 2 femmes qui étaient également prostituées. Il y avait 2 mineurs parmi les 5 victimes du réseau, qui étaient contraintes de se prostituer sur le trottoir ou dans des hôtels. Le chef de réseau, depuis sa cellule où il est incarcéré pour des faits de violence et détention de stupéfiants, ordonnait par téléphone les sévices que les autres jeunes hommes devaient infliger aux victimes. Une instruction est ouverte pour proxénétisme aggravé en bande organisée et blanchiment.

- **Affaire Famille Pr., Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc - Maître SAIDI-COTTIER et Maître AMEZIANE**
Nous avons fait les démarches pour nous constituer partie civile aux côtés de la maman de cette jeune fille qui a été contrainte de se prostituer alors qu'elle n'avait que 13 ans.

6 affaires dans lesquelles l'instruction est terminée :

- **Affaire Vietnam, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître GODIN**
Un chirurgien d'une cinquantaine d'années est mis en cause pour des faits de viols et agressions sexuelles sur 38 mineurs au Vietnam, l'instruction est en cours depuis maintenant près de cinq ans. Nous sommes en attente de l'ordonnance de renvoi.

- **Affaire Versailles, Tribunal correctionnel de Versailles - Maître AKKORI**
Depuis 2017, un homme est poursuivi pour consultation et détention d'images à caractère pédopornographique, et pour corruption de mineur de 15 ans. Une très grande quantité de fichiers a été retrouvée dans son ordinateur. L'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel a été rendue en août 2018 et nous attendons une date d'audience.
- **Affaire Cambodge et Népal, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître PITCHOUGUINA et Maître LIARD**
Depuis décembre 2015, un français de 46 ans est mis en examen pour corruption de mineurs, agressions sexuelles et viols sur des enfants de moins de quinze ans au cours de voyages humanitaires dans des orphelinats au Népal et au Cambodge. L'avis de fin d'information a été rendu en mars 2019.
- **Affaire Pontoise, Tribunal de Grande Instance de Pontoise - Maître HALTER**
À la suite d'un rapport sexuel entre un homme de 28 ans et une enfant de 11 ans, une plainte pour viol est déposée. Suite à une requalification du Parquet, le mis en cause est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans.

Lors de cette audience, en février 2018, le tribunal correctionnel s'est déclaré incompetent et un juge d'instruction a été saisi afin de déterminer s'il s'agissait d'un viol ou d'une atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans. Après plusieurs expertises, le juge d'instruction doit rendre sa décision très prochainement.

- **Affaire Famille P., Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître VISCONTI**
Une dizaine d'hommes sont mis en examen pour proxénétisme aggravé, et pour séquestration. Une des victimes a été recrutée alors qu'elle était enceinte, et devait observer pendant quelques jours les autres jeunes filles avant de se prostituer elle-même. L'ACPE s'est constituée partie civile aux côtés de sa famille. L'avis de fin d'information a été rendu en août 2019.
- **Affaire Savigny Le Temple, Tribunal de Grande Instance de Melun - Maître CHARDEAU et Maître BENOIST**
Dans cette affaire, six personnes (dont une mineure) sont poursuivies pour des faits de proxénétisme et de séquestration. L'avis de fin d'information a été rendu en septembre 2019. Nous sommes en attente des réquisitions du procureur.



Jugements à venir en 2020

3 jugements à venir en 2020 :

- **Affaire Preynat, Tribunal correctionnel de Lyon - Maître PITCHOUGUINA et Maître MERLE-BERAL**
L'ACPE s'est constituée partie civile en mai 2017 dans cette affaire mettant en cause un prêtre lyonnais pour des agressions sexuelles commises sur de jeunes garçons. Plus de 70 victimes ont été recensées par une association leur venant en aide.

L'ACPE était présente à l'audience du 14 au 17 janvier 2020, mais le verdict sera rendu le 16 mars 2020.

- **Affaire du Chirurgien de Jonzac, Tribunal de Grande Instance de La Rochelle - Maître FILLOLA**
Un chirurgien est accusé d'agressions sexuelles et de viols sur mineurs sur plus de 300 enfants, violences commises dans les établissements où il opérait. Il raconte en détail ces faits dans des journaux intimes retrouvés chez lui. Un premier procès aura lieu du 13 au 17 mars à la Cour d'assises de Charente-Maritime dans lequel trois de

ses victimes, parties civiles, seront présentes. Un second procès aura très certainement lieu plus tard, avec toutes les autres victimes.

- **Affaire Villemoisson sur Orge, Tribunal de Grande Instance d'Evry - Maître DAOUD et Maître BOYER**
Depuis mai 2016, l'ACPE est partie civile dans cette affaire mettant en cause un professeur pour agressions sexuelles sur mineurs et détention d'images à caractère pédopornographique. L'audience aura lieu en septembre 2020 devant le Tribunal correctionnel d'Evry.

Nos mécènes

Nos fidèles mécènes ont continué de nous venir en aide pour consolider les finances de l'ACPE.

- **Philippe Scelles**, indéfectible militant de la cause abolitionniste, a apporté un généreux soutien financier à notre association.
- **Serena Capital** : merci à notre administrateur Xavier Lorphelin d'avoir mis son entreprise à contribution.
- **NIFLOSE** : nous remercions également notre Trésorier Michel Haas pour son soutien financier, en plus de son implication dans les comptes de l'association.
- **Et une surprise de taille** : l'agence de communication digitale Castor & Pollux, sise à Montreuil (93), a renoncé à offrir des cadeaux de fin d'année à ses principaux clients, et a préféré allouer cette somme à une association. Nous sommes très reconnaissants et fiers d'avoir bénéficié de leur générosité !

Les foyers d'accueil soutenus par l'ACPE

Comme chacun sait, **l'engagement et le combat de l'ACPE se sont fortement concentrés sur les violences et la prostitution des enfants en France** - où il y avait urgence - ce qui nous a quelque peu éloignés des problématiques de tourisme sexuel. Cela étant, **nous continuons, pour mémoire et par affection pour Dominique Lemay, à aider la Fondation Virlandie.**